

CONSEIL RHÉNAN

Réunion de l'assemblée plénière
le 9 décembre 2016 de 9h30 à 11h10 à Liestal (CH)

Compte-rendu

M. Helmut HERSBERGER :

Mesdames et Messieurs,

Nous avons un sprint à faire. Un sprint parce que nous sommes sur le point de vivre un événement historique : nous allons passer la seconde partie de la réunion d'aujourd'hui ensemble avec la Conférence du Rhin supérieur (CRS), réalisant ainsi un objectif de longue date destiné à renforcer la coopération entre nous. Nous devrions donc avoir terminé notre séance plénière peu après 11 heures, afin de pouvoir nous rendre à l'hôtel Engel pour y entendre l'exposé de M. Jacques de Watteville, Secrétaire d'État et négociateur en chef de la Suisse avec l'UE.

L'installation de traduction simultanée ne fonctionne malheureusement pas pour le moment, ce dont nous nous excusons. En attendant, les interprètes travaillent avec un matériel d'interprétation chuchotée. Et vous pouvez bien entendu me demander de redire l'une ou l'autre chose en français.

Point 1 : Ouverture et accueil

Je voudrais commencer la réunion en remerciant certains de nos invités d'honneur. Tout d'abord, je remercie notre hôte, le président du parlement de Baselbiet, Philipp SCHOCH, tant pour sa présence parmi nous que pour nous avoir permis d'utiliser la salle du parlement cantonal.

Nous avons aussi parmi nous le Président Philippe RICHERT. Philippe, depuis que tu es à la tête de la Région Grand Est, tes déplacements sont devenus plus longs, plus fatigants et plus compliqués. Nous apprécions vraiment que tu aies réussi à être présent aujourd'hui. Merci beaucoup !

Nous avons également parmi nous la deuxième présidente du Parlement de la région, Dominique KÖNIG-LÜDIN, présidente du Grand Conseil de Bâle-Ville. En outre, vous aurez aujourd'hui la possibilité de faire connaissance avec celle qui succède à Guy MORIN à la présidence du gouvernement : je remercie Elisabeth ACKERMANN, membre du Grand Conseil et nouvelle Présidente du gouvernement à partir de février 2017 de nous honorer de sa présence.

Je salue en particulier tous les élus, les membres des conseils municipaux et communaux et les maires qui sont parmi nous. Je compte sur eux pour nous aider à conserver notre

ancrage au sol. Nous avons également parmi nous le président de la ville de Liestal, Lukas OTT.

Chers membres du Conseil Rhénan, chers invités, je vous souhaite une cordiale bienvenue !

L'ordre du jour, que vous avez sous les yeux, a été augmenté de l'exposé de Philippe RICHERT. Je déduis de votre silence approbateur que vous êtes d'accord avec cet ajout.

Point 2 : Adoption du compte-rendu de la séance du 6 juin 2016

Vous avez reçu, avec les invitations, le compte-rendu de la dernière réunion du 6 juin à Bâle. Il est également possible de le consulter sur le site Internet du Conseil Rhénan. Je recommande à tout le monde de jeter un coup d'œil sur notre nouveau site. En fait, vous y disposez maintenant de toutes les informations nécessaires, indépendamment de l'envoi de documents sous forme papier. Je déduis de votre silence approbateur que vous adoptez ce protocole.

Point 3 : Rapport sur les résolutions en cours

Nous constatons avec satisfaction que nous avons reçu des réponses rapides, tant de la part des autorités nationales que régionales. Nous avons aussi l'impression que la qualité de ces avis s'améliore constamment. Est-ce parce que nous avons décidé d'évaluer davantage les réponses ? L'avenir nous le dira. En tout cas, merci beaucoup de votre participation active à cet égard !

J'aurais encore l'une ou l'autre remarque à faire sur les résolutions de juin :

- La résolution « Conclusion rapide d'une convention interétatique pour l'EuroAirport » qui est de toute importance se situe en attente d'achèvement. Nous avons certes reçu l'information que la convention interétatique entre la France et l'Allemagne est en très bonne voie et que l'on a pratiquement réussi à s'entendre. Nous en attendons cependant encore la confirmation et surtout, la mise en œuvre concrète. Nous ne pourrions pas faire revenir à l'EuroAirport les sociétés qui en sont déjà parti. Mais nous pourrions tout de même faire le nécessaire afin que celles qui s'y trouvent encore y demeurent, car c'est essentiel pour la région économique du Rhin supérieur.

- La deuxième résolution s'inscrit « contre le contingentement de travailleurs transfrontaliers ». Entretemps, le parlement suisse nous a presque pris de vitesse puisqu'une nouvelle réglementation a été votée en ce qui concerne la mise en œuvre de « L'initiative contre l'immigration massive », selon laquelle on donnera en Suisse une légère préférence aux ressortissants dite « priorité nationale light ». Cette solution devrait présenter avantage de taille de ne pas mettre en danger les accords bilatéraux avec l'UE. Le Parti populaire suisse a laissé entendre qu'il n'entreprendrait pas de référendum contre cette réglementation. Nous devons cependant suivre avec attention l'évolution des choses. Le règlement décidé maintenant ne contient pas de contingentement des travailleurs transfrontaliers. D'une manière générale, il ne stipule pas de contingents. Pour les travailleurs transfrontaliers de notre région, c'est d'une importance essentielle. Je reviendrai encore sur cette thématique au point 5.

- Nous avons adopté une autre résolution importante sur « les secours transfrontaliers en cas de catastrophe ». Pas plus tard que mercredi dernier, une manifestation très remarquée de la CRS a eu lieu sur le thème des « black-out ». Peut-être aviez-vous lu le roman de Mark Elsberg du même nom, – une vision impressionnante de ce qui pourrait se passer si nous étions confrontés à la catastrophe majeure d'une panne de courant à grande échelle. Je vous prie de bien vouloir vous pencher sur la prévention des catastrophes et l'intervention des secours dans leurs différents aspects et de préparer la gestion efficace des incidents graves *avant* qu'un tel incident majeur se produise. Mesdames et Messieurs, je suis profondément convaincu que nous ne pouvons échapper à la constatation suivante : nous

avons certes dans cette région trois organisations territoriales qui fonctionnent tant bien que mal, mais face à une catastrophe tant la coopération que la coordination laisseraient à désirer. Je voudrais que le Conseil Rhénan ne cesse de revenir à la charge et de motiver la CRS afin qu'elle accorde davantage de priorité à la coopération des secours en cas de catastrophe. Personnellement, comme je n'y arriverai plus dans les derniers jours de mon appartenance au Conseil Rhénan, je dois remettre cette tâche en toute confiance entre les mains de mon successeur.

- La résolution intitulée « La région du Rhin supérieur, espace commun des transports » a suscité d'importantes discussions. Tout à l'heure, lorsque nous en serons à la commission Transports et aménagement du territoire, nous approfondirons cette thématique. C'est déjà une bonne chose d'avoir dressé un aperçu des projets prioritaires en matière de circulation.

- La résolution « Développement durable dans la région du Rhin supérieur », qui réclame entre autres une mise en réseau des experts – ce dont TRION offre un bel exemple – a suscité des réactions. Nous allons traiter aujourd'hui d'une autre résolution pour avancer sur le même sujet, sur la question suivante : Comment réussir aujourd'hui dans la région du Rhin supérieur la transition économique et énergétique des centrales énergétiques et comment gérer le démantèlement des centrales nucléaires ?

Avez-vous de votre côté des commentaires sur les résolutions en cours ? Tel n'est pas le cas.

Point 4 : Travaux et nouveaux projets de résolutions des commissions

Je demanderais maintenant aux présidents des commissions de bien vouloir nous résumer brièvement leurs travaux puis de nous présenter directement les éventuelles résolutions de leurs commissions respectives.

Nous commençons par la **Commission Culture-Jeunesse-Formation**

Madame Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La commission Jeunesse, Formation et Culture s'est réunie le 19 septembre à Fribourg. Nous avons choisi deux sujets importants. D'une part, le marché de travail transfrontalier de la région du Rhin supérieur, l'un des thèmes principaux pour cette année ; d'autre part, un thème ayant trait au domaine scientifique. Il s'agit des lignes directrices de l'UE pour le libre accès aux publications scientifiques et aux données de recherche, sous le nom de Open Access, selon lesquelles les résultats scientifiques ayant fait l'objet d'aides étatiques devront être plus accessibles à l'avenir. Nous ne sommes pas encore en mesure de vous présenter un projet de résolution à ce stade, car c'est un sujet complexe sur lequel nous n'avons pas encore abouti au consensus.

Nous pouvons cependant vous présenter une résolution sur « Le marché du travail transfrontalier dans la région du Rhin supérieur ». Ce domaine a déjà fait l'objet d'un travail intensif. La Chambre de Commerce et d'Industrie a fait office de rapporteur auprès de nous sur les nombreuses activités en cours. Il est apparu avec netteté que nous souffrons d'un manque de personnels spécialisés comme aussi d'un manque de personnes à former. Sur le plan transfrontalier, il s'agit également de contrecarrer cette tendance.

Nous avons été frappés de ce que le sujet du bilinguisme soit une constante qui traverse toutes nos consultations. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui de créer un prix récompensant pour ainsi dire les bonnes pratiques au niveau des entreprises qui ont déjà une très bonne l'expérience dans la formation multilingue et qui peuvent de ce fait servir de modèles.

Dans notre résolution, nous faisons également référence à des instruments existants comme, par exemple, la Bourse des emplois du Baselpiet ou encore le Salon régional

Formation Emploi qui a lieu au mois de janvier in Colmar. Nous avons prévu de procéder à un examen de leurs résultats. Et, bien entendu, nous soutenons aussi les projets INTERREG qui sont promus par la Région Grand Est et les Länder allemands du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat.

En outre, nous avons un sujet permanent qui est la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Celle-ci est vraiment indispensable si l'on veut faciliter le marché transfrontalier de l'emploi. De plus, vous le savez peut-être encore, il y a deux ans nous avons fait réaliser un accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière. Nous allons également procéder à l'analyse de ses résultats afin de ne pas nous borner à voter des accords et des résolutions, mais à en vérifier l'efficacité par la suite.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des commentaires à la présidente de cette commission ?

Mme Sarah WYSS :

J'aurais une question concernant la coopération de votre commission avec le groupe de travail Culture de la CRS. La CRS décerne des certificats EUREGIO, c'est-à-dire que des entreprises participantes reçoivent déjà un certificat attestant de leurs mérites exceptionnels en matière de formation professionnelle duale.

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND :

Au cours des années précédentes nous avons déjà eu des échanges avec la CRS. Nous savons tous que le CR ne dispose pas de grandes liquidités sur le plan financier ; en revanche, la CRS est bien doté financièrement. Nous serions heureux de pouvoir décerner ce prix conjointement avec la CRS. Au fond, nous pensions à la CRS.

M. HERSBERGER :

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, j'aimerais que nous passions au vote de cette résolution intitulée « Marché du travail transfrontalier dans la région du Rhin supérieur ». Je vous prie de lever la main.

Vous avez voté cette résolution à l'unanimité.

Nous arrivons à la **Commission Agriculture et environnement**. Cher Daniel ADRIAN, tu voudras bien nous faire ton rapport.

M. Daniel ADRIAN :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je remercie les nombreux participants qui ont pu être présents à la réunion de commission du 19 septembre dans la Petite Camargue. Nous nous sommes penchés, ce jour là, sur le développement des plantes invasives dans notre région. Ces plantes ne connaissent pas de frontières (*Rires dans la salle*). Nous avons-là une tâche de toute importance, une tâche à aborder en commun.

Nous avons, ce jour-là, quatre exposés. Le premier a été fait par Mme Merklings, conservatrice à la Petite Camargue alsacienne. Il portait sur le solidage du Canada avec lequel la Petite Camargue a beaucoup d'expérience. Cette présentation nous a permis de prendre connaissance des effets positifs de l'arrachage du solidage sur les zones-tests du pâturage par la race bovine des Highland cattle, que la Petite Camargue possède, et le pâturage des ovins.

Nous avons une deuxième présentation sur la surveillance et la cartographie de deux plantes invasives à risques pour la santé humaine, présentation de M. Odinot du Département du Bas-Rhin. Il s'agit de l'ambrosie à feuille d'armoise et de la berce du Caucase. La première provoque des brûlures pouvant aller jusqu'au 3e degré. La deuxième est la renouée du Japon qui nous envahit aussi bien en Allemagne, qu'en Suisse et en France.

La troisième présentation a été faite par Mme Deck, chef de projet de la trame transfrontalière verte et bleue au TRUZ (*Centre Trinationnal pour l'Environnement*). C'est notamment le projet-pilote de la ville de Lörrach en coopération avec le TRUZ qui l'organise. Il s'agissait surtout de nous rendre attentifs à la renouée du Japon, au solidage américain et au sumac vinaigrier qu'on trouve de plus en plus dans nos cours et jardins. Pour finir, nous avons découvert la stratégie de lutte en Suisse, présentée par Mme Alma Idrisovic, inspectrice du canton, ici, de Bâle-Campagne.

Tous ces travaux nous ont amenés à la conclusion suivante : nous devons absolument travailler ensemble. Nous devons sensibiliser les gens et nous devons lutter. Nous devons faire en sorte, aidés en cela par la presse, que les gens s'occupent de ce qui se passe chez eux, autour de leurs maisons et dans leurs villages. Sinon, nous n'arriverons pas à avoir de résultat sensible.

La prochaine réunion aura comme thème la lutte contre les espèces animales invasives, en particulier le moustique-tigre, le frelon asiatique et la mouche drosophile à suzukil dont on trouve des traces de plus en plus fortes.

Je reviens rapidement sur notre résolution d'aujourd'hui, « Transition énergétique et économique des centrales du Rhin supérieur ». Nous avons tenu compte des souhaits des trois pays et vous proposons ici une résolution réaliste avec des mesures souhaitables qui permettent de préserver le futur de nos trois pays en ce qui concerne l'énergie et, bien sûr, le démantèlement progressif de nos centrales nucléaires.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup. Il faut bien voir également qu'avec la fermeture des centrales nucléaires dans la région du Rhin supérieur – sans entrer dans les discussions qu'elle peut entraîner dans les différents pays – notre travail n'est pas encore achevé. Car ces installations doivent être démantelées dans les règles de l'art, c'est-à-dire que nous devons prendre les dispositions qui s'imposent, sachant qu'il s'agit avant tout de développer l'échange des savoirs spécialisés et d'assurer la sortie du nucléaire avec des experts de manière transfrontalière.

Y a-t-il des questions sur cette résolution ? Des critiques ? Ce n'est pas le cas. Cette résolution est donc, elle aussi, adoptée à l'unanimité.

Nous arrivons à la **Commission Économie et marché du travail**. Je prie Peter BRODBECK de bien vouloir nous faire son rapport.

M. Peter BRODBECK :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La commission Économie et marché du travail, qui englobe aussi le domaine de la santé, s'est réunie le 19 septembre à l'Hôpital universitaire de Bâle et a entendu différents exposés en matière de soins de santé. Parmi les informations qu'elle a reçues, il faut citer aussi l'étude de la CRS assortie de recommandations sur le manque de personnel médical.

Nous avons pu constater que nous sommes très bien lotis en matière de soins médicaux dans la région du Rhin supérieur, avec 630 lits en milieu hospitalier et 190 médecins pour 100 000 habitants en milieu non hospitalier. Mais les différences entre les systèmes politiques comme aussi entre les régimes de santé et d'assurance sociale des trois pays freinent, voire empêchent, une optimisation et des soins de santé innovants dans la région du Rhin supérieur, ce qui devient dans certains cas un obstacle à prendre au sérieux. Grâce au projet TRISAN, le groupe de travail Santé de la CRS souhaite créer un instrument en vue d'améliorer cette situation, chose que nous ne pouvons que très soutenir.

Dans notre résolution « Renforcer l'espace de santé dans la région du Rhin supérieur », que nous avons élaborée sur la base de notre résolution de commission et que vous avez sous les yeux, nous attirons principalement l'attention sur quatre points :

Nous voyons premièrement un grand défi, mais aussi une grand opportunité dans le domaine des soins à la personne. Elle représente aussi un moteur pour le domaine des sciences de la vie. Parallèlement à une offre de soins de santé à haut niveau, nous avons besoin d'une somme considérable de données-patients. C'est justement le cas pour la région du Rhin supérieur et qui peuvent être mises à disposition sur le plan transfrontalier moyennant la définition de normes et d'interfaces.

Deuxièmement, nous sommes persuadés qu'il existe des objectifs de fourniture des soins de santé qui, sur le plan économique et qualitatif, peuvent être mieux atteints de manière transfrontalière. Nous en présentons quelques exemples dans notre résolution. Ils ne sont pas exhaustifs, mais ce sont des exemples qui montrent que les obstacles administratifs sont surmontés et que, de ce fait, cela fonctionne maintenant.

Troisièmement, il faut trouver une solution afin que dans des cas où le pronostic vital est en danger – citons à titre d'exemple l'AVC – il soit possible de transporter sans délai la personne concernée dans le centre hospitalier le plus proche.

Quatrièmement, nous avons un problème transfrontalier dans la région du Rhin supérieur avec les soins de santé primaires, à savoir au niveau des médecins généralistes. Nous ne disposons plus d'une couverture géographique de médecins généralistes et devons donc créer à la fois des attraits et des parcours de traitement qui permettront de bénéficier de soins jusqu'à un âge avancé. Ce faisant, nous contribuons à la réduction des coûts grandissants.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup, Peter BRODBECK. Avez-vous des questions à lui poser ?

M. Matthias ACKERMANN :

(*Landkreis Südliche Weinstrasse*). Il y a un autre sujet de toute importance dans la fourniture des soins de santé, ce sont les pharmacies. Du fait des permanences en fin de semaine, le problème est que justement les personnes d'un certain âge habitant près de la frontière doivent faire 20 à 30 km vers l'intérieur du pays avant de trouver une pharmacie de garde, alors qu'il leur suffirait de traverser la frontière pour obtenir leurs médicaments. C'est certainement une question qui concerne aussi les caisses.

M. BRODBECK :

Nous n'avons pas abordé cet aspect au sein de notre commission, mais nous pourrions tout à fait le prendre à bord.

M. Josha FREY :

La proposition de M. ACKERMANN est bonne, d'autant plus qu'il y a maintenant un arrêt de la Cour de Justice de l'UE qui fait que les pharmacies vont de toute façon devoir se repositionner face au commerce en ligne sur Internet. Il apparaît donc judicieux de traiter ce sujet en commission parce qu'il va concerner tout le monde dans l'UE. Et il suscitera certainement de l'intérêt en Suisse.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup. La commission reçoit donc mandat de s'emparer de ce sujet, de l'examiner et de revenir vers nous pour en faire état.

Mme WYSS :

Là aussi je voudrais poser la même question : dans quelle mesure cette commission collabore-t-elle avec la CRS ? Il existe entre autres le projet TRISAN. A-t-on pu dégager des synergies à ce niveau ?

M. HERSBERGER :

Je suppose que pour tout sujet qui est mis en chantier, on tient compte des activités déjà en cours de la CRS. Entretemps, il est presque devenu d'usage que la présidence d'une commission invite également le président ou la présidente du groupe de travail

correspondant de la CRS. Ainsi, lors de la réunion de commission en question, Peter Indra, le président du GT Santé de la CRS était présent.

D'autres questions, remarques, compléments ? Ce n'est pas le cas.

Vous avez également adopté la résolution « Renforcer l'espace de santé dans la région du Rhin supérieur » à l'unanimité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au président de la **Commission Transport et aménagement du territoire**, Christoph SCHNAUDIGEL.

M. Christoph SCHNAUDIGEL :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne vous avons pas présenté de résolution aujourd'hui, mais la commission a traité plusieurs sujets d'actualité lors de sa réunion du 7 octobre à Fribourg.

Tout d'abord, nous nous sommes penchés sur les mesures d'austérité tant redoutées de l'administration des douanes suisses et sur les passages en douane dans la région du Rhin supérieur. Ce sujet recouvre la fermeture redoutée du poste douanier de Bargaen. Nous avons entendu un représentant de l'administration des douanes qui a fait le point sur la situation. A la suite de quoi la commission m'a demandé d'écrire au ministre des finances de la confédération suisse, le conseiller fédéral M. Uli Maurer pour lui demander de bien vouloir maintenir ce poste douanier. Sa réponse datée du 2 novembre a été positive en ce sens que le poste douanier de Bargaen doit rester maintenu, même si des restrictions dans les horaires et prestations de service seront étudiées. Mais nous pouvons être assurés qu'une fermeture totale est désormais exclue.

Nous nous sommes également penchés, une fois de plus, sur le Plan fédéral des voies de transports de l'Allemagne. Au cours de notre réunion précédente, nous avons adopté une résolution sur différents projets de circulation qui nous semblaient prioritaires. Toutefois, dans le projet du Plan fédéral des voies de transports élaboré jusque là, tous les souhaits émis dans notre résolution n'avaient pas été repris. En particulier, le virage d'Appenweier et l'électrification de la ligne du haut Rhin étaient concernés. C'est pourquoi la commission m'a chargé d'écrire aux députés du Bundestag pour leur demander de bien vouloir reconsidérer les réflexions du Conseil Rhénan lors de leurs consultations. Cette mesure n'a remporté qu'un succès partiel, d'une part, parce qu'un seul député a répondu et, d'autre part, parce que justement le virage d'Appenweier n'a pas été repris dans les besoins dits prioritaires du plan fédéral. Il est maintenant classé comme « besoin potentiel », c'est-à-dire qu'une nouvelle étude de rentabilité va être faite. Si cette étude s'avère positive, le virage d'Appenweier remonterait automatiquement dans les besoins prioritaires. C'est pourtant un pas en arrière par rapport à 2003, car à l'époque cette mesure se trouvait dans les besoins prioritaires. Nous continuerons de suivre cela de près, car cette mesure ferroviaire est un élément de toute importance pour la transversale Est-Ouest.

Nous saluons la nouvelle de l'acceptation du tronçon Molzau-Karsruhe dans la classe des mesures les plus urgentes, à savoir les besoins prioritaires. En revanche, l'aménagement à 6 voies de l'A5 n'a pas été accepté dans les besoins prioritaires. Il faut déplorer pour cette région le fait que l'électrification de la ligne du haut Rhin ne soit pas contenue dans le Plan fédéral des voies de transport. Nous allons devoir reprendre la question dans nos réunions à venir, car c'est une mesure importante qu'il faut suivre de près.

Par ailleurs, nous avons examiné « L'optimisation des voies d'accès aux bacs du Rhin ». Notre commission avait été priée de bien vouloir ce projet INTERREG. L'administration française des ponts-et-chaussées souhaiterait doter de panneaux de signalisation numérique ces voies d'accès qui convergent vers les bacs du Rhin et qui sont importantes pour la circulation transfrontalière. Là-dessus, j'avais écrit au ministre des transports du Bade-Wurtemberg pour demander que le Land de Bade-Wurtemberg veuille bien participer activement à ce projet. On nous a fait savoir que la réponse devrait intervenir la semaine prochaine.

Finalement, nous nous sommes penchés sur l'amélioration des transports de proximité entre Fribourg et Colmar. D'ici la fin de 2018, la liaison en train de Fribourg à Brisach devrait se voir améliorée grâce à l'électrification de la *Kaiserstuhlbahn*, la ligne traversant la région du Kaiserstuhl. De plus, côté français, une liaison par autocar à haut niveau de service devrait être mise en place entre Neuf-Brisach et Colmar. Du côté français comme du côté allemand nous avons été informés des planifications actuelles en la matière. Les avis sont encore partagés sur la question de savoir si une liaison ferroviaire sur ce trajet serait rentable. Ce sujet aussi va encore nous occuper pendant un certain temps.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions au président de cette commission ? Des ajouts ? D'une manière générale, avez-vous des questions ou des recommandations à formuler à la commission ?

Cela n'est pas le cas. J'aurais encore une petite demande de mon côté. Je discerne encore un potentiel d'amélioration en ce qui concerne la coordination des dates de réunion des commissions. J'ai essayé de prendre part à toutes les réunions de commission. Mais si trois réunions se tiennent le même jour et ce, dans des pays différents, c'est un peu difficile. *(Rires dans la salle)*

Point 5 : Prise de position communes Conférence du Rhin supérieur et Conseil Rhénan

Nous arrivons donc au point 5, un point nouveau à l'ordre du jour qui montre que la collaboration entre nos deux instances progresse et produit des résultats concrets.

Nous avons d'abord un avis commun de la CRS et du CR concernant le contingentement de la main-d'œuvre transfrontalière puis un avis sur le programme de circulation « Programme d'agglomération de Bâle de 3^e génération ».

Commençons par l'avis « **Pas de contingentement pour la main-d'œuvre transfrontalière** ». Il s'insère en transition parfaite avec la résolution que nous avons adoptée le 6 juin. Cet avis avait déjà été envoyé sous forme de courrier le 16 novembre au Conseil des États de la Suisse, parce que celui-ci a traité la question durant les premiers jours de décembre. Vous ne pouvez donc que prendre acte de cet avis. Après une brève discussion au sein du bureau, nous avons pris la liberté d'agir ainsi parce que le contenu de cet avis reprenait exactement celui de la résolution. Aurons-nous réussi au moyen de notre avis à exercer une influence décisive sur le Conseil des États ? C'est une question qui reste ouverte.

Je vois que vous approuvez cet avis. Je vous en remercie.

Je rappelle que les présidences de la CRS et du Conseil Rhénan ont également réagi conjointement face aux nouvelles exigences des autorités françaises qui requièrent la présentation d'un certificat médical pour participer à des manifestations sportives, en faisant un courrier au ministre des sports. Nous sommes d'avis qu'une telle contrainte menace la tenue même de manifestations sportives. Pour l'instant, aucune solution n'est encore en vue, mais nous ne lâchons pas le dossier.

Passons maintenant au deuxième avis conjoint intitulé « **Soutien au programme d'agglomération de Bâle de 3^e génération** » destiné à la ministre suisse des transports et conseillère fédérale Doris Leuthard. C'est un sujet qui a été inscrit sur initiative de la CRS. C'est justement ce matin que cet important programme de transport pour l'agglomération trinationale de Bâle est présenté à la Confédération à Berne, par une délégation de haut rang.

C'est pourquoi aussi le maire de Saint-Louis par exemple, Jean-Marie Zoellé, qui est également membre du Conseil Rhénan, n'est pas parmi nous, mais à Berne. En raison de

cette présentation à Berne, les personnes principalement en charge du programme d'agglomération de Bâle ne sont pas à notre disposition pour nous en parler aujourd'hui. Cependant, au sein du Conseil Rhénan aussi, certains connaissent bien le programme d'agglomération de Bâle, comme le Landrat Martin KISTLER. Il va nous en exposer les grands traits. Encore quelques remarques préalables de ma part : le 3^e programme d'agglomération de Bâle est unique en son genre parce que c'est un programme de transport *trinational* pour la région de Bâle y compris pour la partie alsacienne et la partie allemande ; bien entendu, sans cet aspect il n'aurait guère de sens dans cette région transfrontalière. Les porteurs du projet sont les cantons de la Suisse du Nord-Ouest, le Landkreis de Lörrach et le Pays de Saint-Louis.

Nous qui sommes de Bâle, nous savons par expérience que nous devons faire des efforts répétés et bien audibles pour nous faire entendre à Bâle. J'imagine que l'on ressent les choses de manière analogue en Allemagne vis-à-vis de Berlin et en France vis-à-vis de Paris. C'est déjà presque de la critique interdite. Je la formule tout de même ; nous en Suisse, nous prôtons le fédéralisme et sommes d'avis que les régions devraient pouvoir s'exprimer davantage (*Applaudissements*). La prise de position commune de la CRS et du Conseil Rhénan, signée par des représentants des trois pays, a pour but de soutenir les revendications de la Région de Bâle auprès de Berne. Qui sait ? Peut-être l'orateur que nous allons entendre tout à l'heure, Jacques de Watteville, va-t-il porter notre projet de transport commun jusqu'à Bruxelles, à titre d'exemple réussi de coopération trinationale ? Nous devrions peut-être le motiver à le faire.

Ce programme d'agglomération de Bâle – le troisième en son genre – contient des mesures en matière de circulation tant pour le trafic public que pour le trafic individuel motorisé et le trafic lents. Ce qui est plutôt novateur, c'est que la Confédération Suisse compte également financer des projets de circulation qui se situent, entièrement ou partiellement, sur sol étranger, comme par ex. des lignes de tram transfrontalières. Il en va de beaucoup d'argent. Le problème principal, naturellement : notre région n'est pas la seule à se battre pour obtenir des fonds, mais en compétition avec d'autres régions en Suisse. Ainsi, la région de Zurich s'est positionnée très tôt et a obtenu beaucoup au cours des années passées. Il serait temps maintenant que ce soit le tour de la région du Rhin supérieur avec ses nombreux projets.

Je donne maintenant la parole à Martin KISTLER, Landrat de Waldshut et vice-président du groupement régional du Lac de Constance. Il connaît les projets majeurs de circulation dans le détail.

M. Martin KISTLER : (*exposé avec visuels*)

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous m'avez demandé de faire une brève présentation des projets de circulation contenus dans le programme d'agglomération de Bâle.

Voilà qui est séduisant pour le Landrat de Waldshut que je suis, dans la mesure où nous ne nous situons pas directement dans la région concernée par ce programme. Mais c'est surtout un beau signal donné à la coopération transfrontalière. Nous pensions d'abord que Mme Dammann, qui est Landrätin, serait à Berne avec la délégation, mais elle est présente parmi nous. En fait, elle serait mieux à même que moi de vous présenter ce sujet.

Effectivement, le programme d'agglomération contient des projets de circulation transfrontaliers majeurs. Vous en voyez la liste à l'écran (voir annexe). Il y a le goulet d'étranglement à supprimer sur l'autoroute A2, en particulier en direction de la Suisse quand on vient du Badischer Bahnhof en passant par le pont de la Forêt-Noire. Pour faire disparaître ce goulet d'étranglement, l'idée consiste à faire passer la circulation de transit, surtout les poids-lourds, par un tunnel sous le Rhin. C'est à ce niveau qu'il y a de gros bouchons comme vous le savez tous.

De ce fait, l'un des éléments principaux est ce qu'on appelle « le cœur » du RER de Bâle, c'est-à-dire la liaison souterraine entre les deux grandes gares, la gare de Bâle SBB et le Badischer Bahnhof grâce à des lignes traversant diamétralement le cœur de la ville,

permettant ainsi de relier la vallée de la Wiese allemande avec la Suisse, et le haut Rhin avec la France.

C'est dans ce contexte qu'il est également prévu d'aménager les voies convergentes. L'une de ces voies convergentes est le tronçon du haut Rhin. Nous avons déjà entendu, cher collègue SCHNAUDIGEL, qu'il n'a malheureusement pas été possible de le faire inscrire dans les besoins prioritaires du Plan fédéral de circulation. En dépit de cela, les signes sont bons. Nous avons la déclaration du Land de Bade-Wurtemberg selon laquelle le financement devrait se faire avec les partenaires régionaux, avec les partenaires suisses, certes en partie aussi par des moyens tirés de la loi sur le financement des transports communaux (*GVFG : Gemeindeverkehrsfinanzierungsgesetz*). Il faut espérer que cette déclaration du Land entrera en vigueur de sorte que le trajet entre Schaffhouse et Bâle sera vraiment électrifié et que (c'est en cela que réside la valeur ajoutée) nous y gagnerons aussi un meilleur cadencement, à savoir des trains toutes les demi-heures.

L'aménagement des voies convergentes doit également permettre une amélioration des cadencements dans la vallée de la Wiese. Peut-être pourra-t-on parvenir à une cadence au quart d'heure. Et, bien sûr, les cadences doivent être resserrées dans la vallée de Laufon, la vallée de la Frick et en direction de Liestal. Le raccordement de l'EuroAirport est également important à cet égard. Il s'agit de mesures de premier ordre qui relèvent pour l'essentiel de la Confédération Suisse qui, comme le président l'a dit, est également prête à financer des mesures à l'étranger.

En plus de cela, le programme contient des mesures pour aménager des trajets de tramway à Bâle-Ville de même que pour améliorer la voirie dans les cantons de Bâle-Campagne et d'Argovie ainsi qu'en Alsace. Enfin, il comporte aussi un grand nombre de mesures communales concernant les pistes cyclables et piétonnes.

En résumé, ce programme constituerait un grand pas en avant, surtout pour ce qui est des mesures de premier ordre. Je crois que le beau message politique qui peut être apporté à Berne, c'est qu'il bénéficie d'un large soutien trinational, jamais vu auparavant sous cette forme, y compris au niveau des communes. Je crois que c'est un signal de toute importance.

Il y aura ensuite le Programme d'agglomération de Bâle de 4^e génération. Il doit débuter en 2018. Certains territoires de mon Landkreis de Waldhut seront également de la partie. Je trouve très beau que nous puissions déjà être présents aujourd'hui pour manifester notre soutien. Je souhaite que l'avis en cours d'élaboration nous réussisse pleinement. Quant au Programme d'agglomération 3, je lui souhaite tout le succès qu'il mérite.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup pour cette présentation courte et claire. Je saisis l'occasion : nous avons dans la salle de nombreux élus des *Landtage* ainsi que des membres du parlement. Les mesures du Programme d'agglomération 3 doivent sans cesse compter avec des résistances. Vous venez d'entendre M. KISTLER qui a parlé de la cadence au quart d'heure pour les trains reliant la vallée de la Wiese. Au sein du parlement de Bâle, on vient de classer une motion parlementaire. Mais il existe aussi des experts auto-désignés qui se sentent inspirés à proposer un nouveau tracé de ligne pour le cœur de ville de Bâle et son RER régional (*Regio S-Bahn*). Ce genre de discussions ne fait que du tort. Contribuez, notamment au sein de vos assemblées, à ce que de tels projets de circulation trinationaux réussissent à percer. Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur cette deuxième prise de position en commun avec la CRS ? Cela ne semble pas être le cas.

Vous avez adopté cette résolution à l'unanimité.

Nous arrivons maintenant au point 6. C'est avec plaisir que je donne la parole à Philippe RICHERT.

Point 6 : La réforme territoriale française – A-t-elle des conséquences sur la coopération dans la région du Rhin supérieur ?

M. Philippe RICHERT :

Monsieur le Président, vous avez souhaité que je dise quelques mots sur l'organisation dans l'espace du Conseil Régional du Grand Est. Je le fais avec plaisir

La première chose que je voudrais redire ici, c'est que la Région Grand Est est une grande région. Je le rappelle, c'est 57 000 km² à comparer aux 45 000 km² de la Suisse. C'est une région dans laquelle nous avons à regarder comment nous allons pouvoir fonctionner. Les premières mesures que nous avons prises concernent l'organisation politique. Le siège est à Strasbourg et nous avons mis en place deux « Regierungspräsidien », à Metz et à Châlons, respectant les trois capitales des anciennes régions. Puis nous organisons de façon plus précise ce qu'en France on pourrait appeler des sous-préfectures avec une vingtaine de sites dans lesquels nous déclinons la présence politique du Conseil Régional.

Ce qu'il faut bien voir, c'est que le Conseil Régional comprend maintenant non seulement un territoire plus grand, qui va, en gros, du Rhin jusqu'aux portes de Paris et du Nord de la Belgique jusqu'au Sud de l'Alsace, mais qu'il a aussi été destinataire de nouvelles compétences et responsabilités, en particulier d'une partie qui vient des Conseils départementaux, puisque le territoire est formé de dix départements, avec le transfert, en particulier, du transport scolaire, du transport interurbain qui vient compléter ce que nous avons déjà comme responsabilité dans le transport ferroviaire.

Donc, l'ensemble des transports est en train de se concentrer autour du Conseil Régional. Il y a par ailleurs une nouvelle compétence qui nous revient, transférée également des départements (même si le mot transfert n'est pas utilisable en l'état). C'est ce qui concerne la compétence économique. Donc, c'est un changement assez profond.

Ce qu'il faut aussi avoir présent à l'esprit, c'est qu'en France il y a une deuxième réorganisation profonde qui s'installe. C'est celle des intercommunalités. Il y a eu, au travers des mêmes lois qui ont installé ce grand ou ces grands territoires - parce que la Région Grand Est n'est pas la plus grande région de France, il y en a de plus grandes. Ce qui s'est passé en même temps, c'est une réorganisation des intercommunalités qui se traduit aussi par une augmentation de la taille des intercommunalités. Je prends un exemple simple : pour la ville de Reims, 140 communes rejoignent l'intercommunalité de Reims. Au niveau de Troyes, 85 communes rejoignent Troyes. Si vous prenez le nord de la Moselle, pour ceux qui connaissent Thionville, l'agglomération de Thionville fait maintenant plus de 200.000 habitants, par regroupement. L'agglomération de Nancy va aller à 400 ou 500.000 habitants, parce qu'il y a des regroupements qui sont en train de s'opérer. Cela fait que, progressivement, à l'intérieur des départements, un nouveau découpage se fait sur la base des agglomérations.

D'ici quelques années, si les choses continuent en l'état, par ex. le Bas-Rhin sera formé, en gros, d'une agglomération de Strasbourg bien sûr, l'Eurométropole, puis au nord, de l'agglomération de Haguenau qui fait d'ores et déjà 100 000 habitants. La question se posera avec quelques intercommunalités qui se trouvent entre Haguenau et Strasbourg pour savoir de quel côté elles vont aller. C'est notamment le cas, les Alsaciens le savent bien, du secteur de Hoerdt. La question c'est : iront-ils plutôt vers Strasbourg ou vers Haguenau ? Mais chacun décidera de ce qu'il veut; c'est comme cela que ça se passe. La question se posera ensuite pour le nord de l'Alsace, le nord du Bas-Rhin et pour le secteur de l'Ouest avec Saverne etc.

Au niveau du Sud-Alsace, la réorganisation se fait autour de trois pôles : d'un côté, Colmar qui s'agrandit considérablement, de l'autre côté Mulhouse qui s'est agrandie et enfin Saint-Louis qui s'agrandit et qui organise, aux côtés de Mulhouse, une deuxième agglomération dans le Sud de l'Alsace.

Il reste encore quelques secteurs qui ne sont pas directement concernés, mais quasiment, car quand vous regardez, l'ensemble des territoires sera couvert par de grandes agglomérations. Jusqu'à présent, en France, les agglomérations voulaient dire des regroupements de villes. Mais ici, vous voyez bien qu'il ne s'agit plus de villes, mais de territoires ruraux. Et les nouvelles agglomérations, en réalité, sont des morceaux de départements où des villes et des départements se regroupent simplement. Donc, une organisation qui n'a plus rien à voir avec celle qui a existé jusqu'à présent.

Ces nouvelles agglomérations reçoivent aussi des compétences nouvelles et partagent leur responsabilité économique avec la Région, une responsabilité que les départements n'ont plus. C'est donc un mode de fonctionnement tout à fait nouveau qui est en train de se mettre en place et c'est cette organisation qui fait que le Conseil Régional de ce Grand Est doit aussi s'organiser en fonction de ces nouvelles réalités pour être à la fois dans une organisation et une vision stratégique, mais aussi dans des responsabilités qui sont plus en plus des responsabilités de proximité. D'où notre décision d'être présents dans une vingtaine de sites, de villes, dans l'ensemble de la région Grand Est.

La deuxième organisation que nous avons eu à faire est celle de l'organisation administrative puisqu'il y avait préalablement trois régions, avec trois administrations, trois cultures différentes, avec des politiques différentes entre elles. Donc, nous avons mis en place, tout simplement, le regroupement. Nous avons 70 directeurs, nous n'en avons plus que 20. Il s'agissait de redéfinir les responsabilités. C'est achevé.

Nous sommes dans la troisième organisation qui est celle de la redéfinition des politiques. Quand vous fusionnez trois anciennes collectivités (et vous savez qu'on ne nous a pas demandé notre avis, que cela a été fait sans préparation), il faut partir des politiques anciennes, qui étaient déclinées de façon différente dans les trois anciens territoires pour en faire une seule politique. Il nous faut donc revoir chaque politique, thème par thème. Nous en avons 700 différentes. Il faut les unifier pour arriver à une seule politique pour chacun des domaines. Nous avons démarré. La semaine prochaine nous voterons le budget 2017. Pour la première fois on pourra voter le budget de façon préalable à l'entrée de l'année dans laquelle on votait le budget et, dans le cadre du vote budgétaire, nous mettrons aussi en place les différentes politiques qui seront déterminées pour l'ensemble du territoire.

Je résume un peu : nous avons souhaité, dans cette mise en place, continuer de nous appuyer sur les trois anciennes régions. L'Alsace reste l'Alsace, même si elle se retrouve dans le grand territoire régional. Nous gardons par ex. dans le tourisme tous nos outils pour le rayonnement de l'Alsace, parce que nous pensons que l'Alsace a un rôle particulier à jouer dans le tourisme. Je prends à titre d'exemple le Bade-Wurtemberg. Il se vend très bien au niveau économique, mais dans le domaine touristique, c'est davantage le Schwarzwald, le lac de Constance que le Bade-Wurtemberg en temps que tel. Nous continuons de nous appuyer sur l'Alsace, sur la Lorraine, sur la Champagne aussi, accessoirement et, de façon un peu moindre, sur les Ardennes. Nous essayons de tenir compte de ces réalités qui sont historiques, affectives si vous le permettez, et aussi des réalités économiques dans le développement que nous avons à faire.

Dernière chose, c'est ce qui concerne la coopération transfrontalière. La région Grand Est a 450 km de frontières. Nous avons quatre pays frontaliers : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne avec les trois Länder de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat et du Bade-Wurtemberg, et bien sûr la Suisse. Nous sommes la région de France qui, à elle seule, représente 45% des frontières françaises. Évidemment la coopération transfrontalière représente pour cette région un atout et une obligation de tout premier plan. Et la coopération avec nos voisins doit continuer de s'amplifier. La question c'est, comment ? Parce qu'aujourd'hui cette organisation s'était faite dans deux grands territoires. Et encore... D'un côté le Rhin supérieur, que vous connaissez et que je n'ai pas besoin d'évoquer. La deuxième région, c'est ce qu'on appelle la Grande Région. C'était la Lorraine avec la Wallonie en Belgique, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre.

Ces deux grandes orientations, je souhaite (et j'en ai discuté avec les responsables français au niveau de l'État) que nous restions là-dessus, parce que cela ne concerne pas que le Conseil Rhénan, mais de la même façon la Conférence du Rhin supérieur. Je souhaite que nous restions là-dessus, car si, le cas échéant, nous changions le périmètre, ce serait l'ensemble des périmètres qui changeraient, que ce soit dans le domaine des exécutifs ou du délibératif, c'est-à-dire des parlements et des élus.

Donc, nous restons sur l'idée que nous gardons les deux anciens périmètres avec, d'un côté, le Rhin supérieur et, de l'autre, la Grande Région avec, sans doute, deux moments de discussion. Le premier moment, c'est que, lorsque je parle de la Grande Région, en réalité c'est la Lorraine. Je n'ai pas du tout parlé de Champagne-Ardenne, tout simplement parce que la Champagne-Ardenne n'avait pas du tout de coopération. Comme le département des Ardennes, face à la Wallonie, ne faisait pas partie de la Lorraine mais de Champagne-Ardenne, le département des Ardennes n'est pas impliqué dans la coopération avec leur voisin immédiat qui est la Wallonie. Nous allons donc proposer – et la demande est forte au niveau du chef-lieu des Ardennes qui est Charleville-Mézières – qu'il puisse intégrer la coopération dans la grande région. L'idée serait donc que le département des Ardennes revienne.

Mais la question se pose ensuite – et c'est le deuxième point – sur ce qui se passe avec les territoires qui sont un peu plus en retrait. Par exemple, les Vosges. Faisant partie de l'ancienne Lorraine, elles avaient une coopération engagée avec la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Wallonie et le Luxembourg. Quand vous discutez avec les gens du côté des Vosges, ils vous disent qu'ils sont davantage liés à l'Alsace et, à travers elle, au Rhin supérieur, plutôt que reliés au Luxembourg ou à la Wallonie. À un moment donné nous aurons donc des questions à nous poser pour voir comment permettre dans un deuxième temps, à un deuxième niveau de coopération, cette intégration.

Au même titre que par ex. aujourd'hui la Meuse ou la Meurthe-et-Moselle sont impliquées dans la coopération avec la Grande Région, on peut s'interroger pourquoi l'Aube, la Haute-Marne ou la Marne ne sont pas du tout en lien de coopération avec des territoires voisins. C'est un débat que nous aurons à un moment donné, mais pour éviter de basculer l'ensemble des questions qui, jusqu'à présent, ont pu être traitées, nous préférons et je préfère que nous restions sur les anciens périmètres.

Je le souhaite d'autant plus que d'abord, la coopération transfrontalière ne peut pas s'organiser sur des territoires trop grands, sinon nous retrouverons toutes les difficultés que l'on a au niveau de la coopération nationale. C'est une première raison de garder ces périmètres. La deuxième raison, c'est que je trouve (à titre personnel, mais je sais que c'est partagé) que nous avons un degré de rencontres transfrontalières que nous devons tout faire pour ne pas déséquilibrer ce qui marche bien. Comme cette coopération fonctionne bien au niveau de la région du Rhin supérieur, je souhaite qu'on garde le Rhin supérieur tel qu'il est et qu'on continue de travailler sur le même périmètre, avec les mêmes partenaires qui se connaissent, qui connaissent l'historique de leurs territoires et qui peuvent progresser là-dessus. La même chose est valable pour la Grande Région qui est cette coopération au nord de l'Alsace, en particulier avec l'ancienne Lorraine, la Rhénanie, la Sarre, le Luxembourg et la Wallonie.

Voilà les précisions, Monsieur le Président, les précisions que je pouvais apporter sur le challenge qui est devant nous. Vous aurez compris que ce n'est pas simple tous les jours. Je partirai tout à l'heure pour aller du côté d'Épernay. Cela a des intérêts. C'est un peu loin quand même. Nous avons ces réalités quotidiennes à surmonter. Les distances sont grandes. La densité n'est pas la même qu'au Bade-Wurtemberg. Cette région ce n'est que 5,5 millions d'habitants, mais le territoire est immense ; c'est presque deux fois la taille de la Belgique et donc, nous avons à nous organiser pour essayer de répondre en termes d'efficacité à ce défi qui nous a été posé. (*Applaudissements*)

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup, Philippe RICHERT, pour ces développements d'actualité. J'ai entendu avec plaisir que ce fédéralisme qui nous est si cher en Suisse est également désiré en France et que l'on n'a pas l'intention de tout niveller.

M. RICHERT :

Puis-je ajouter quelque chose ? Nous sommes en Alsace - et nous sommes tous là - plutôt des gens qui ont envie de décentraliser, de laisser des responsabilités dans le territoire. C'est là depuis longtemps. Sous l'autorité de Daniel HOEFFEL, nous avons toujours été là-dessus. Nous n'avons pas toujours été désireux d'avoir la région telle qu'elle a été faite; c'est autre chose. Mais nous sommes désireux d'avoir plus de pouvoir. C'est la raison pour laquelle nous nous étions battus, à l'époque, pour avoir un référendum et faire fusionner le Conseil général du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin. Malheureusement, les Haut-Rhinois avaient voté négativement et aujourd'hui nous en supportons les conséquences, à savoir que nous nous retrouvons avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne. De temps en temps, on se rend compte a posteriori des bêtises qu'on a faites, mais alors il est trop tard.

Le gros problème n'est pas entre nous, mais par rapport à Paris. Le gros problème que nous avons en France, c'est que les collectivités n'étaient pas assez puissantes. Nous sommes tellement dispersées avec si peu de compétences, que l'État arrive quasiment à imposer ce qu'il veut. Le fait que les régions soient plus grandes avec de nouvelles compétences, le fait qu'elles aient des budgets plus importants et une puissance réelle sur le territoire amène l'État à nous considérer un peu autrement. Je ne dis pas que tout est fait. Mais il est clair qu'aujourd'hui l'image du président de la région n'est plus exactement la même qu'avant. Ce n'est pas pour faire plaisir à Philippe RICHERT. Je regarde les conséquences de cela sur le territoire. J'étais par ex. hier dans les Vosges. Le fait que j'aie là-bas, quand il y a un problème, même quand cela ne concerne pas la région, j'ai des manifestants qui viennent me voir, parce qu'ils pensent que je vais pouvoir changer les choses. C'est un très bon signe quand on commence à manifester non seulement devant le préfet, mais aussi devant le président de région. Cela prouve que l'on a senti que le pouvoir s'est un peu déplacé. Ce n'est pas, automatiquement, sympathique à gérer, mais au moins cela prouve que dans l'état d'esprit des gens, le pouvoir s'est un peu déplacé. Dans la réalité, bien sûr pas dans le domaine législatif, mais dans le domaine du pouvoir, indiscutablement, en France, on est en train de se déplacer vers un modèle qui est davantage le modèle européen que ce qui a été jusqu'à présent. Parce que les régions, objectivement, ont plus de puissance, plus de réalité. Il faut voir comment cela va fonctionner, car ce n'est pas facile tous les jours, mais si on arrive à le faire passer, la notion de décentralisation, de plus de pouvoir aux territoires, peut progresser.

Mais c'est un chantier ouvert pour longtemps, car la France a été tellement centralisée et pendant tellement longtemps, que pour faire changer l'état d'esprit, en particulier des très hauts fonctionnaires, par exemple ceux qui ont été formatés à l'ENA, pour faire changer l'état d'esprit et revenir à l'idée que nous pouvons gérer les problèmes territorialement, cela met quand même un peu de temps.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup pour cet exposé très complet. Nous sommes déjà tout impatients à l'idée d'entendre le prochain épisode de ce feuilleton. Y a-t-il des questions à l'adresse de Philippe RICHERT ? Si ce n'est pas le cas, je voudrais, étant donné l'heure, passer au point suivant de l'ordre du jour.

Point 7 : Élections du bureau pour 2017

Vous avez les propositions de candidature sous les yeux. Il faut voter entre autres la présidence 2017 du Conseil Rhénan, étant donné que celle-ci est soumise à une rotation annuelle. C'est le tour du Bade-Wurtemberg ; le candidat pressenti est le 1^{er} vice-président actuel, Josha FREY. En ce qui me concerne, je quitterai la scène politique à compter de fin janvier ainsi que je l'avais annoncé en juin.

Quelques mots sur notre candidat à la présidence :

Nous avons un peu regardé ton site web, cher Josha FREY, et constaté que tu es un homme d'action. Pas seulement sur la photo que nous voyons ici (*visuel à l'écran*), mais d'une manière générale, partout où il y a de l'action, qu'elle soit sportive ou autre. Et Josha FREY savait déjà il y a 25 ans que le sujet des travailleurs transfrontaliers serait d'actualité ces jours-ci puisqu'il a vécu ce que c'est pendant 25 ans en tant que responsable politique, exerçant sa profession à Bâle.

Avant d'être au Conseil Rhénan, il a également contribué à forger l'Eurodistrict trinational de Bâle pendant plusieurs années. Vous le voyez, on ne saurait guère imaginer meilleur candidat pour assumer cette présidence certes agréable, mais néanmoins lourde. Bien entendu, Josha FREY s'est déjà vu remettre par mes soins une longue liste de souhaits pour Noël sur ce qu'il devrait faire durant son année de présidence. Ce sera une année anniversaire pour le Conseil Rhénan. On chuchote dans les coulisses que l'on a pu s'assurer de la venue du ministre-président en personne. Il ne nous reste plus qu'à espérer que Josha FREY invitera également une personnalité remarquable de France et une de Suisse pour que mon souhait ancien de voir un nouveau sommet de chefs d'État dans la région soit déjà presque exaucé.

Êtes-vous d'accord avec la proposition de vote (*voir annexe*) telle que vous l'avez sous les yeux ? Y a-t-il d'autres candidatures pour telle ou telle autre fonction ?

Il n'y en a pas. Dans ce cas, Josha FREY est élu nouveau président du Conseil Rhénan et les vice-présidents, présidents de commissions et suppléants sont confirmés dans leurs fonctions pour 2017.

Je te présente mes meilleurs vœux pour ta nouvelle fonction, Josha ! (*Applaudissements*)

Il me reste à expliquer un changement. Peter BRODBECK, le président de la commission Économie et marché du travail a bien voulu accepter d'être 3^e vice-président par interim pour la Suisse, parallèlement à sa fonction actuelle. En effet, dans le canton de Bâle-Ville les futurs membres du Conseil Rhénan ne seront désignés qu'en mars. Dans le cadre de la nouvelle délégation Peter BRODBECK pourra décider laquelle des deux fonctions il souhaitera conserver. Peter, nous te remercions chaleureusement pour ta disponibilité à assurer la transition.

M. FREY :

Cher M. HERSBERGER (cher Helmut), M. le Président du Landtag (Philipp SCHOCH), M. le Président RICHERT, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie sincèrement pour cette élection et pour la confiance dont vous m'honorez. Je félicite également mes collègues qui viennent de se voir confirmés par ce vote.

Je ressens toujours infiniment de respect devant les obstacles que nous avons surmontés dans la coopération transfrontalière depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pendant un quart de siècle, comme Helmut HERSBERGER l'a évoqué, j'ai pu ressentir activement ce que c'est que d'être un travailleur transfrontalier, d'être sur le fil du rasoir, tantôt à gauche, tantôt à droite.

Ce qui avait commencé par un acte de solidarité entre Adenauer et le général de Gaulle, nous l'avons institutionnalisé sur le plan régional avec le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur. C'est pourquoi le Conseil Rhénan et la CRS sont pour moi la meilleure démonstration d'une coopération pacifique par-delà la frontière.

La question de savoir quel est le périmètre le plus approprié pour accomplir telle ou telle tâche qui nous incombe est une question que nous devons tous nous poser en permanence – dans la vie multi- ou intergouvernementale qui est la nôtre au sein de l'UE et ce, jusqu'au niveau des Eurodistricts et des communes. Je suis fier de ce que le Conseil Rhénan va fêter ses 20 ans l'année prochaine.

Je souhaiterais, sans vouloir imposer quoi que ce soit aux commissions, que trois thèmes soient mis en exergue, à savoir le développement durable, la cohésion sociale et la question de l'intégration. Il importe que nous agissions toujours dans les limites du développement durable, c'est-à-dire en gardant le cap sur la justice sociale, écologique, mais aussi économique, dans l'intérêt de notre génération actuelle et de celle qui viendra après nous. L'agriculture à orientation écologique, les énergies renouvelables et la mobilité durable ont déjà été des questions importantes au sein du Conseil Rhénan durant les derniers mois, les dernières années.

Selon moi, la transition énergétique et l'aménagement transfrontalier du territoire doivent être abordés de façon plus concrète dans la région du Rhin supérieur ; nous avons marqué quelques progrès réconfortants au cours des années passées, mais nous devons aussi faire participer bien en amont les concitoyens concernés à ces processus, tout en développant des formes de participation transfrontalière. Je pense à cet égard à l'article 55 de la Constitution bâloise [secrétariats de quartiers] ou encore à des évolutions côté allemand en matière de réglementation communale. Des projets INTERREG déjà planifiés, comme par ex. le projet MARGE, peuvent s'avérer utiles à cet égard. Il convient de parfaire le maillage des acteurs de l'urbanisme social le long du Rhin supérieur afin que leurs formes de coopération puissent contribuer à un meilleur vivre-ensemble. En effet, le développement durable est indissociable de l'aspiration à la justice sociale, laquelle constitue les piliers de la cohésion sociale. Dans une vision plus globale, la justice sociale signifie aussi pouvoir porter son regard au-delà des propres frontières, soutenir des hommes et des femmes qui cherchent refuge et leur donner une nouvelle patrie. Justement nous qui vivons sur les rives du Rhin supérieur, nous n'avons que trop souvent vécu ce que cela veut dire que de perdre son foyer en raison de guerres ou de poursuites. L'intégration de réfugiés est une grande mission qui nous restera encore pendant les prochaines années, ici aussi, dans la région du Rhin supérieur. Pour ce faire, nous devons unir nos forces et nous ouvrir à nos nouveaux concitoyens.

Être sensible aux différences culturelles et savoir se mettre dans la peau des autres sont des qualités naturelles pour nous qui habitons au bord du Rhin supérieur, – mais elle ne vont pas de soi pour autant. Dresser des murs n'est pas une solution pour des problématiques à grande échelle. En tant que connaisseurs transfrontaliers du vivre-ensemble et du travailler-ensemble, voyons simplement comment les ponts sur le Rhin supérieur contribuent depuis 70 ans à la solution de problèmes de toutes sortes. À cet égard, le chef d'entreprise Klaus Endress m'a beaucoup impressionné par la remarque suivante qu'il a faite en novembre : « Au fond, nous n'aimons pas du tout les frontières. Il n'existe qu'une sorte de frontières que nous ne voudrions jamais franchir. Ce sont les frontières de la loi, de la décence et du respect d'autrui. »

Je pense que nous devons poursuivre cette bonne coopération transfrontalière qui est la nôtre dans la région du Rhin supérieur, que nous devons et pouvons apporter notre contribution à la construction d'une maison européenne pacifique et solidaire. Une coopération transfrontalière qui fonctionne bien est le garant d'un vivre-ensemble dans la paix et la démocratie sans oublier la justice sociale et la participation. C'est cela qu'il importe de préserver et de défendre tout en le ravivant par de nouveaux élans. Nous avons besoin de concitoyens engagés qui nous aident à maintenir nos valeurs comme les droits de l'homme, la tolérance et l'ouverture. Le maintien de la cohésion sociale, y compris par-delà les frontières, devrait être l'étoile qui nous guide dans toutes nos décisions politiques importantes, à commencer par cette assemblée.

Je voudrais remercier bien chaleureusement M. HERSBERGER pour son travail remarquable en tant que président ainsi que pour la collaboration si constructive à laquelle j'ai pu prendre part au cours de l'année écoulée. Je me réjouis à l'idée de pouvoir faire, de concert avec vous, de plus amples pas en avant en faveur d'un développement durable, d'une intégration réussie et d'une meilleure cohésion sociale dans la région du Rhin supérieur. Merci beaucoup de votre coopération et de votre attention ! (*Applaudissements*)

Je me permets de vous remettre sans tarder un petit présent de la part du Bade-Wurtemberg : trois flacons de vin rouge du domaine viticole d'État de Fribourg. Nos meilleurs souhaits vous accompagnent. Soyez bien remercié ! (*Applaudissements*)

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup.

M. ADRIAN :

Cher Helmut,

Dans la suite de notre nouveau président, j'ai le plaisir de te remettre également un petit présent au nom des deux départements, à savoir de la part de Frédéric BIERRY, président du Bas-Rhin et d'Éric STRAUMANN, président du Haut-Rhin.

Helmut, tu as été un président humaniste, un président ouvert, attentif. Tu as participé à tous les travaux des différentes commissions. Nous tenions à le faire remarquer et, vraiment, à te remercier de cette implication que nous avons sentie. Lorsque tu avais été nommé nouveau président, tu as dit, à côté de moi : « J'ai quelque chose qui me tient particulièrement à cœur, c'est la situation de l'EuroAirport ». Et bien, la situation de l'EuroAirport est en train de se régler. Bravo et merci pour tout ce que tu as fait ! (*Applaudissements*)

M. Frédéric PFLIEGERSDORFFER :

Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil Rhénan,

La Région Grand Est à son tour, en particulier sa composante alsacienne, souhaite vous rendre un hommage appuyé, un hommage au travail accompli par le président HERSBERGER. Il est un très bon exemple de ce que doivent être les qualités humaines et politiques, mises au service de notre coopération dans l'espace du Rhin supérieur.

Helmut HERSBERGER s'est inscrit dans la continuité et à tous les degrés de travail pour le Conseil Rhénan ; il a été président de commission, il a assuré la présidence de la délégation suisse, il a déjà été une première fois président du Conseil Rhénan en 2012.

Ensuite, il a toujours pris des thèmes concrets, mais également des dossiers prospectifs. L'EuroAirport a été rappelé. Aujourd'hui, nous avons une nouvelle fois parlé de la coordination des secours au niveau trinational. Il y a également l'énergie et beaucoup de ses composantes qui ont été des points fréquemment évoqués à l'ordre du jour du Conseil. Il nous a toujours rappelé de suivre de près les thèmes afin d'atteindre dans nos travaux et, partant, dans nos résolutions, un haut degré d'efficacité.

Enfin, Helmut HERSBERGER a également eu le soin de faciliter l'écoute de chacun et, surtout, il a aussi été un artisan permanent du rapprochement fait entre la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan. Je voudrais également rappeler qu'à titre plus privé il a également cet engagement, puisqu'il est très présent au niveau de la petite Camargue. Au moment où son mandat s'achève, nous voulions donc au nom de la Région Grand Est et de son président Philippe RICHERT lui exprimer notre respect. Nous ne lançons pas une compétition avec le Bade-Wurtemberg (*Rires*), mais voici... (*Remise de présent et applaudissements*).

M. HERSBERGER :

Que me reste-t-il encore à ajouter ? Je vous dis merci à tous !

M. Theo KAUTZMANN :

Le nord de la région du Rhin supérieur s'associe à tous ces bons souhaits et te donne ce dont tu as le plus besoin maintenant, à savoir du temps. Je vais être bref et te dis : mon vin se trouve dans le Palatinat et je t'in vite chaleureusement à venir me retrouver là-bas pour le déguster ensemble.

Nous avons œuvré dans la même commission. Je crois que c'est toi, de la Suisse, que j'y ai vu le plus souvent et c'était toujours un plaisir de travailler ensemble !

M. HERSBERGER :

Tous m'ont présenté leurs remerciements, mais en fait, je n'ai réussi à bien fonctionner que parce que j'avais à mes côtés Eva GSCHWIND. Je te remercie beaucoup, Eva, pour la patience et ton remarquable soutien ! (*Applaudissements*)

Je clos ainsi la première partie de notre réunion.

Les participants rejoignent, par une petite promenade à travers la vieille ville de Liestal, l'Hôtel Engel où siège la Conférence du Rhin supérieur. Exposé dans la seconde partie (voir annexe).
